

Pension alimentaire/chomage

Par renault31, le 19/02/2009 à 12:17

bonjour

je souhaiterai savoir si il est possible de faire baisser la pension alimentaire quelques temps pour cause de chomage ? auquel cas a qui s adresser quand la partie adversaise est a paris et l autre a toulouse ?

merci de votre repone...

Par Marion2, le 19/02/2009 à 12:33

Bonjour,

Il faut saisir le Juge aux Affaires Familiales en recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile des enfants.

Cordialement.

Par renault31, le 19/02/2009 à 12:39

ah merci donc il peut faire baisser la pension! ah bin merci je me suis fais encore avoir moi!

merci Laure	
Day Mayian 0 1a 40/00/0000 à 40-40	

Par **Marion2**, le **19/02/2009** à **12:42**

RE,

Fournissez bien tous les justificatif nécessaires.

Bon courage.

Par renault31, le 19/02/2009 à 12:44

oui ! je suis entrain de me renseigner ou en trouver un lol mais je vais telephoner a la maison de la justice a meaux !

merci encore de votre aide....parce que meme pour toruver un avocat qui accepte AJ c est l enfer! d ailleur j ai pas trouver!!!!

merci encore!

Par Marion2, le 19/02/2009 à 13:01

re?

Trouvez bien le bon tribunal, sinon votre ex-épouse pourra faire annuler l'audience pour "incompétence territoriale".